

Le compte administratif 2020

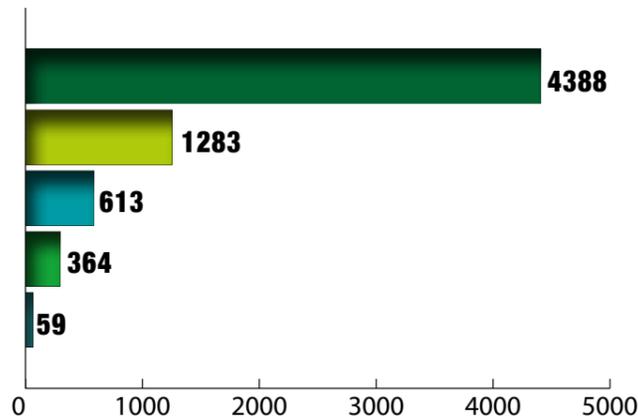
Le compte administratif est important dans la vie d'une collectivité locale et d'autant plus cette année dans le contexte de crise sanitaire. Il reprend l'ensemble des dépenses réelles de la commune et les recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Pour la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante, les recettes sont de 7 853 730 € et les dépenses de 7 808 163 €. L'excédent de 45 568 € est affecté à l'investissement.

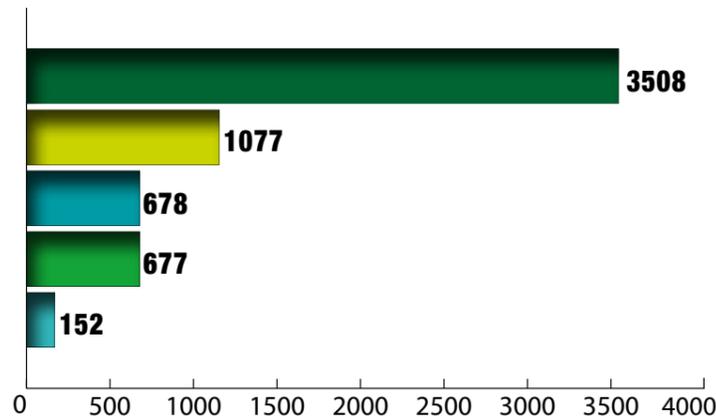
Pour la section d'investissement, les recettes sont de 2 649 095 € et les dépenses de 4 663 074 €, ce qui induit un déficit de 2 013 979 €.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Principales recettes (En milliers d'euros)



Principales dépenses (En milliers d'euros)

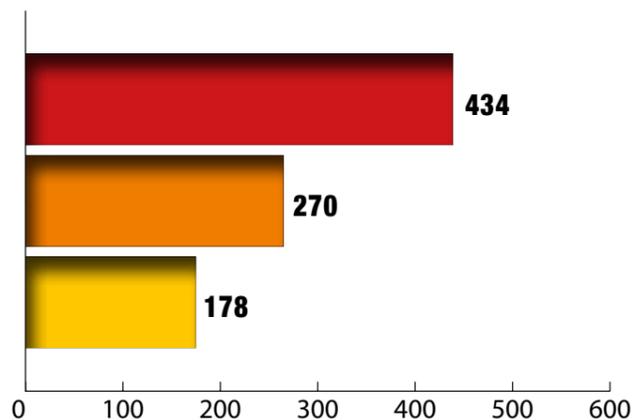


- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Recettes diverses
- Produits des services
- Produits financiers

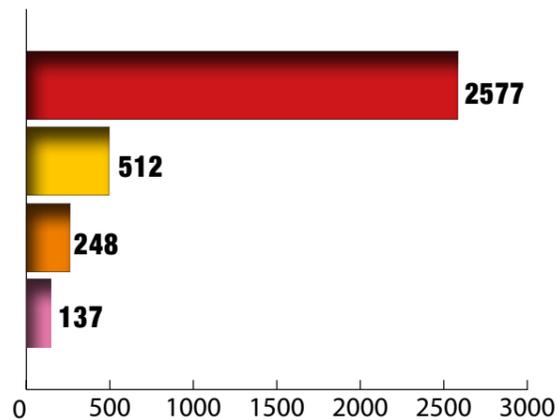
- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Atténuations de produits
- Charges financières

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Principales recettes (En milliers d'euros)



Principales dépenses (En milliers d'euros)



- Dotations et fonds divers
- Subventions d'équipement
- Autres immobilisations financières

- Equipements, travaux
- Remboursement d'emprunts
- Subventions d'équipement
- Financement d'acquisitions

Budget prévisionnel 2021

Le budget de fonctionnement s'élève à 7 348 184 € et le budget d'investissement à 8 403 163 €. Ce budget a été adopté lors du conseil municipal du 10 avril 2021.

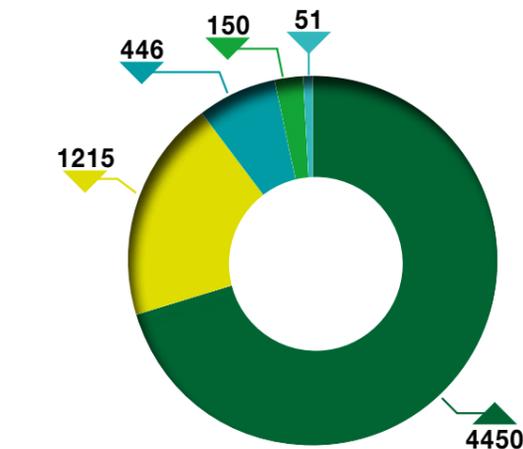
Les principaux impacts de la crise sanitaire dans la construction du budget 2021 sont :

✓ L'augmentation des dépenses de fonctionnement pour respecter le protocole sanitaire : personnel en renfort dans les écoles et au centre de loisirs, charge de l'entretien des locaux mais aussi achat de masques jetables, gel hydroalcoolique et équipements adaptés.

✓ La baisse de certaines recettes notamment : billetterie des spectacles, locations de salles communales et droits de mutation. En matière d'investissement les chantiers se poursuivent Place François-Mitterrand (777 000 €) et Espace Bernard-Brajon (2 977 000 €) financés par un emprunt de 3 000 000 € à un taux de 0,99 % sur 20 ans.

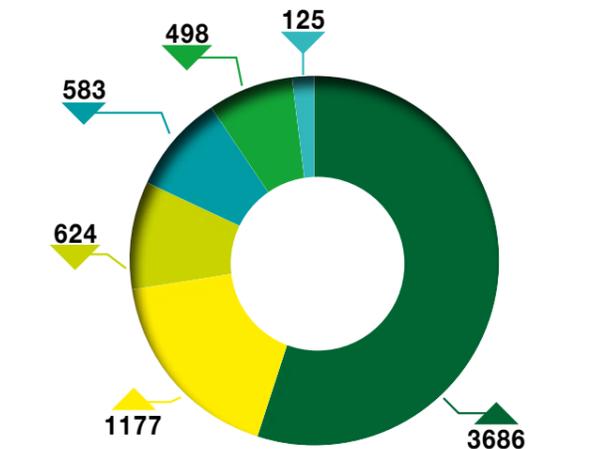
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Principales recettes (En milliers d'euros)



- ▲ Fiscalité locale directe
- ▲ Dotations, subventions, participations
- ▲ Produits des services et du domaine
- ▲ Autres produits de gestion courante
- ▲ Remboursement par la Métropole

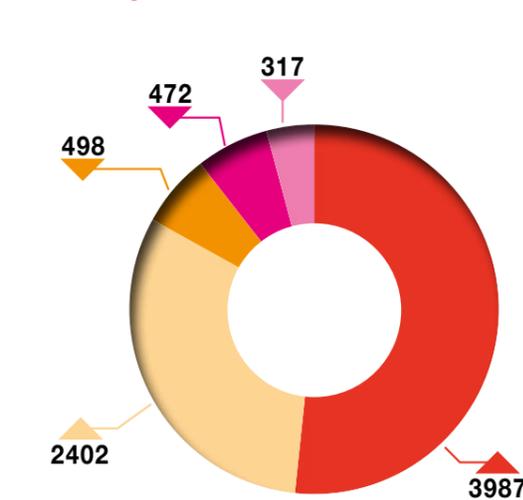
Principales dépenses (En milliers d'euros)



- ▲ Dépenses de personnel
- ▲ Charges à caractère général
- ▲ Versement à la métropole
- ▲ Amortissements
- ▲ Subventions CCAS et associations
- ▲ Charges financières

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

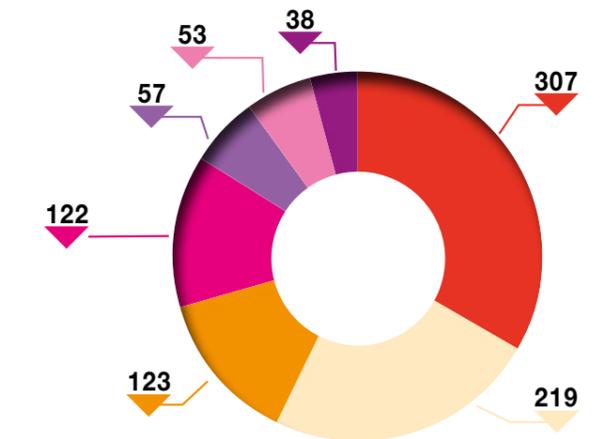
Principales recettes (En milliers d'euros)



- ▲ Emprunts
- ▲ Subventions d'équipement
- ▲ Amortissements
- ▲ Dotations
- ▲ Emprunts

Principales dépenses (En milliers d'euros)

Hors Espace-Brajon (2 977 000 €) et place François-Mitterrand (777 000 €)



- ▲ Environnement cadre de vie
- ▲ Voirie
- ▲ Matériel, véhicule, mobilier
- ▲ Accessibilité
- ▲ Rénovation
- ▲ Economie d'énergie
- ▲ Sécurité

Les principaux projets 2021

Poursuite de l'aménagement de l'espace Bernard-Brajon

2 977 000 €



Fin de l'aménagement des places François-Mitterrand et du Terrail, avenue Gergovia

777 000 €



Travaux d'accessibilité

122 000 €



Réaménagement du réfectoire de l'école Louise-Michel

58 000 €



Restauration de l'église d'Opme

57 000 €



Budget participatif

40 000 €



Le budget prévisionnel 2021 du CCAS

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, présidé par le maire, a voté le budget prévisionnel de 2021 le 6 avril dernier.

Le budget de fonctionnement s'élève à 764 360,38 € et le budget d'investissement à 423 671,42 €.

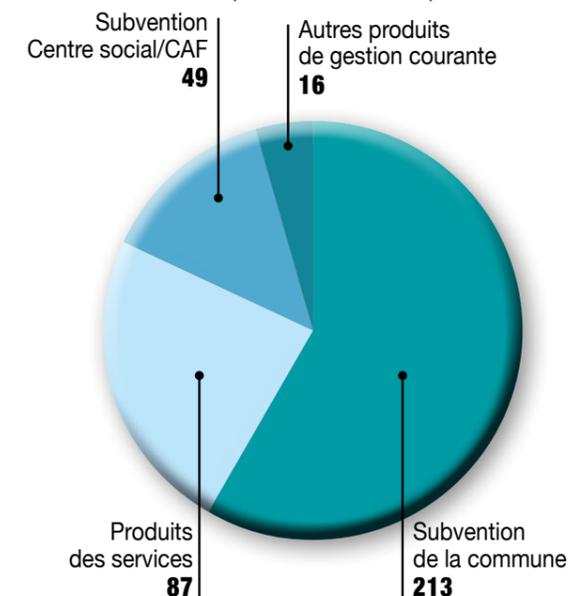
Les recettes de fonctionnement sont composées pour partie d'une subvention de la commune de 213 000 €.

Au sein du CCAS, le multi-accueil dispose d'un budget propre. Son fonctionnement est assuré pour près de la moitié par une subvention de la commune ; la CAF et les familles participent à hauteur de 25 %. L'essentiel des dépenses de fonctionnement est affecté à la rémunération du personnel.

Budget CCAS

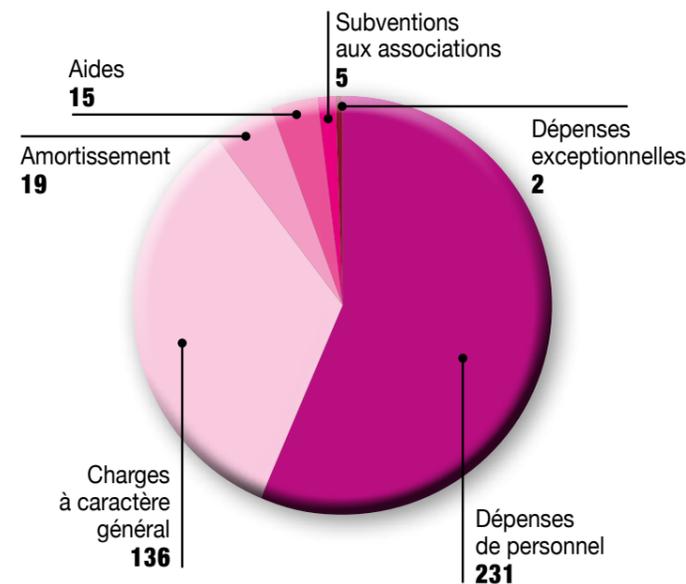
PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(En milliers d'euros)



PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

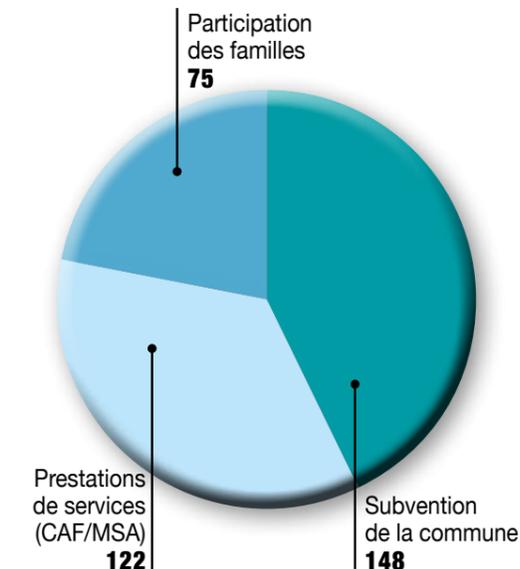
(En milliers d'euros)



Budget MULTI-ACCUEIL

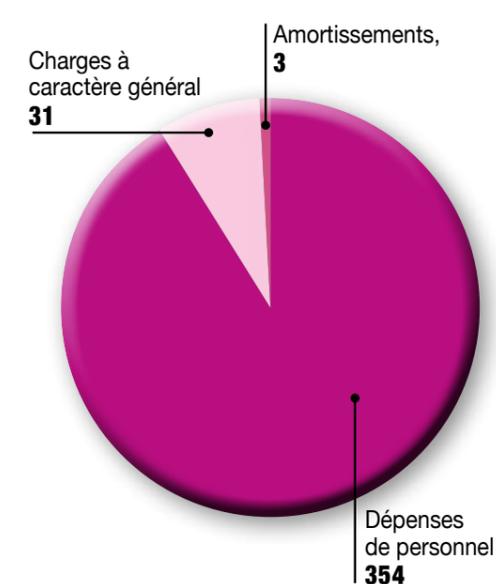
PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(En milliers d'euros)



PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

(En milliers d'euros)



Subventions aux associations 2021

Au regard de la situation et de la réduction de leurs activités, certaines associations n'ont pas demandé de subventions. Lors du conseil municipal du 10 avril 2021 et du conseil d'administration du CCAS du 6 avril, des subventions ont été accordées aux associations qui en ont fait la demande.

A ces montants, s'ajoutent, pour certaines associations, des mises à disposition de personnel, des aides en nature : salles de réunions ou de répétitions, terrains de sports, gymnases, matériels divers ou locaux à usage exclusif.

	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES PAR LA COMMUNE	172 533 €	1 250 €
AMAP de Romagnat	200 €	
ARMCA	500 €	500 €
ASM Romagnat Rugby féminin	8 000 €	
Association Sportive Romagnatoise (ASR)	40 000 €	
Association des donneurs de sang	450 €	
Association des enfants de cheminots (CMI)	250 €	
Association Romagnatoise des Artistes Locaux (ARAL)	200 €	
Auvergne Mékong	250 €	
Caracycle	90 €	
Collectif AK Jamm (aide à la création)		250 €
Collège Joliot-Curie Association sportive	250 €	
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Jacques-Prévert	2 754 €	
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Louise-Michel	1 726 €	
Coopérative scolaire Ecole maternelle Jacques-Prévert	2 095 €	
Coopérative scolaire Ecole maternelle Louise-Michel	1 513 €	
Coopérative scolaire Ecole primaire Boris-Vian	765 €	
Comité social du Personnel Communal	30 500 €	
Eveil romagnatois	55 500 €	
Foyer Laïque d'Education Populaire (FLEP)	14 500 €	
Foyer rural d'Opme	470 €	
Foyer rural de Saulzet-le-Chaud	400 €	
Gym ta forme	280 €	
Prévention routière	80 €	
LPO groupe local	350 €	
Lycée enseignement adapté Opme (association sportive et foyer socio éducatif)	800 €	
Office National des Anciens Combattants	50 €	
Plein la bobine (action avec le LEA Opme)		500 €
Romagnat Gym	2 000 €	
Romagnat Tennis Club	4 250 €	
Société de chasse de Romagnat	600 €	
Société de chasse de Saulzet-le-Chaud	300 €	
Souvenirs Français	160 €	
Tennis de table Romagnat	500 €	
Vitamine	250 €	
XC 63	2 500 €	
ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES PAR LE CCAS	2 600 €	
ARSEP (Comité sourire espoir patience)	150 €	
Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	150 €	
Croc'quete	150 €	
Jeunesse au plein air	150 €	
La Causerie	2 000 €	

Une trentaine de poules ont été adoptées

La ville de Romagnat a renouvelé l'opération « don de poules ». Une quinzaine de nouveaux ménages de la commune ont bénéficié de cette action, déjà conduite en 2017. Les couples de poules, issus de l'élevage de poudeuses de « Papapoule », Loïc Vigouroux producteur d'œufs et de volailles à Lorlanges (Haute-Loire) et fournisseur de l'AMAP, ont été donnés, contre bons soins, le 30 mars.

L'intérêt d'accueillir des volatiles à la maison est multiple : diminuer le coût de transport et de traitement des déchets verts produits par les ménages, fournir un compost enrichi pour les jardins et enfin, produire quelques œufs pour la famille et les amis.

Un guide de l'accueil des poules à la maison ainsi qu'un contrat et un règlement ont été fournis à chacune des familles.



+ clermont auvergne métropole Composter en centre bourg, c'est possible !

Un tiers de nos déchets sont organiques. Épluchures, restes de repas, tailles de jardins, il serait dommage de les brûler alors qu'ils pourraient enrichir le sol !

Depuis 2010, Clermont Auvergne Métropole développe ses services pour permettre à chacun de trier cette richesse. Ainsi, 10 000 tonnes de biodéchets sont collectées chaque année dans la poubelle à couvercle vert d'eau auprès des zones pavillonnaires et de la restauration collective. Par ailleurs, plus de 1700 composteurs ont déjà été installés pour les maisons avec jardin et en pied d'immeubles.

Bien souvent, les logements de centres-bourgs ne disposent pas d'espace vert et encore moins de place pour loger une troisième poubelle. Pour eux, un vaste plan d'implantation de composteurs partagés de quartier se met en place. Après Châteaugay et Lempdes, un composteur de quartier sera installé dans le bourg de Romagnat, rue du Terrail.

Ce composteur, partagé entre 20 à 25 foyers, est constitué de trois casiers : un pour les apports, un pour la maturation et un pour le broyat. Au bout de neuf mois, le compost est mûr et peut être utilisé pour tout type de

culture (plantes, potagers, espaces verts...). Le surplus est utilisé par les services municipaux. Parmi les participants, des référents seront formés et accompagnés par les guides composteur de Clermont Auvergne Métropole.



Pour en savoir plus sur le compostage et les équipements proposés par Clermont Auvergne Métropole, rendez-vous sur www.clermontmetropole.eu rubrique « composter ses déchets ». Tél. 04 63 669 669 compostons@clermontmetropole.eu



Semez des fleurs dans votre rue

La commune de Romagnat propose gratuitement aux Romagnatois un sachet composé d'un assortiment de graines à semer au printemps ou à l'automne. Composé d'un mélange de fleurs sauvages et de fleurs horticoles, ces graines peuvent être semées sur l'espace public, au pied d'un mur, d'un bâtiment ou d'un arbre, dans les interstices d'un trottoir... Leur fleurissement apportera des couleurs à la ville et du pollen pour les insectes.